

La construction sociale de la pénibilité

Marc LORIOU, IDHES Paris 1

Marc.loriol@orange.fr

Smsts / Journée du 22 mai 2014

Une notion liée au débat sur les retraites

- En 2003, le conseiller d'Etat Yves Struillou recommandait dans un rapport remis au Conseil d'orientation des retraites (COR), de prendre en compte la pénibilité sous l'angle de son impact sur **l'espérance de vie sans incapacité**. Pour des raisons de justice sociale, il s'agirait de permettre un départ précoce en retraite pour des métiers ou des fonctions qui, du fait de leur nature, pénaliseraient les salariés concernés en termes d'espérance de vie.
- Il s'agit là d'une vieille revendication ouvrière liée au refus de payer pour la « **retraite des morts** » (**CGT, 1910**). Si cette revendication était devenue secondaire avec la baisse de l'âge de la retraite en 1982, elle est revenue après 1993 avec les mesures visant à allonger les durées de cotisation ou l'âge de départ.

Des avancées récentes

- La **loi de 2010 sur les retraites** prévoit la possibilité de départ anticipé pour les salariés ayant un **taux d'invalidité** lié à une pathologie professionnelle reconnue supérieur à 10%, ce qui semble une condition assez restrictive.
- Plus récemment, a été créé en 2013 « **un compte personnel de prévention et de pénibilité** » permettant à tout salarié exposé à des conditions de travail pénibles d'accumuler des points à convertir en formation, en temps partiel payé temps plein ou en départ anticipé à la retraite. Les partenaires sociaux ont défini **10 risques** professionnels répartis en **trois catégories** : contraintes **physiques** (charges, postures, vibrations), **environnement** de travail lui-même (agents chimiques, températures extrêmes, bruit) et **rythmes** de travail.

La pénibilité est-elle toujours objectivable ?

- Mais ajoutait déjà Yves Struillou en 2003, cela ne doit pas conduire à nier d'autres formes de pénibilité à l'origine de « **troubles infra-pathologiques** » et de « **souffrance** », de « **pénibilité vécue** ». Cette dimension de la pénibilité se retrouve notamment dans les débats récents sur la qualité de vie au travail, les stress ou les RPS.
- Ce rapide survol des débats sur la pénibilité illustre la **tension entre une définition objective ou objectivable par les conditions de travail et leurs effets sur la santé** (espérance de vie, incapacités) **et une définition plus subjective de la pénibilité vécue** par les salariés eux-mêmes et qui peut être à l'origine de décisions comme l'arrêt anticipé d'activité.
- L'approche en termes de **construction sociale** permet d'articuler ces deux perspectives. Elle permet également de prendre en compte la **dimension intersubjective et performative** de la pénibilité sans tomber dans une lecture uniquement individualisante et psychologisante du problème.

La pénibilité une affaire de représentations collectives

- La pénibilité d'un poste ou d'une tâche dépend d'une **évaluation collective** (exemple : étude de Nicolas Dodier pour les ouvriers).
- Ce qui est pénible dans un **métier** ne l'est pas forcément ailleurs (exemple : les personnes souffrantes et les usagers violents pour les infirmières et les policiers).
- La pénibilité dépend du **sens collectivement donné** (exemple : ennui des contrôles routiers des brigades de police-secours seulement dans certaines brigades).
- Le **manque de sens et de reconnaissance** rend plus sensible aux contraintes du travail (exemple de la peur liée à un accident avec une voiture de police-secours).

Le sens donné aux contraintes a des effets objectivables

- Exemple de la comparaison dans une **usine sidérurgique** entre deux ateliers : l'aciérie et le parachèvement : les **arrêts maladie liés au travail** sont plus élevés dans le second malgré des conditions de travail difficiles dans les deux (Pierre Roche).
- Il existe des différences de symptômes et de destin social entre ceux qui voient la pénibilité comme une question de **conditions de travail, d'exploitation** collective (exemple ouvriers, conducteurs de bus, policiers) et ceux qui y voit un problème de **stress**, d'adaptation individuelle (exemple infirmières, enseignants...) : effets en retour sur les revendications, les façons de faire face, le destin des personnes, les symptômes). Autre exemple **burn-out et dépression** ou encore harcèlement moral et conflits d'intérêt.

La pénibilité et ses médiations collectives ou organisationnelles

- Les effets du vieillissement seront d'autant plus sensibles pour les salariés qu'ils ne peuvent, du fait de **marges de manœuvre** limitées, compenser les pertes de capacités fonctionnelles par l'expérience, les savoir-faire et l'anticipation (Serge Volkoff : opérateur et maçon).
- Le **sentiment d'injustice** renforce la pénibilité vécue (exemple: rupture du « contrat moral » et maintien des ouvriers vieillissants sur des postes pénibles : double effet cumulatif : usure physique (notamment TMS) et sentiment d'injustice par rapport aux jeunes qui renforce la souffrance (exemple : ouvrières dans une usine de meubles).
- La pénibilité résulte de contraintes ou difficultés **perçues comme non légitimes** par rapport aux normes professionnelles ou aux nécessités du métier ou vécues comme arbitraires, signes de la subordination plutôt que d'impératifs techniques, qui ne peuvent faire l'objet de récits de justification (Loriol ; Linhart)

Ce qui fragilise les collectifs, la construction du sens et la reconnaissance

- Voir son travail **évalué selon des critères étrangers** à sa culture professionnelle ;
- ne plus se sentir **soutenu** par ses collègues, ses supérieurs de proximité ou les syndicats ;
- travailler dans des **équipes déstabilisées par le turn-over** et les restructurations, l'intensification du travail, la mise en concurrence des différentes catégories de travailleurs (CDD, CDI, intérimaires opérateurs techniciens, jeunes vieux, etc.);
- ne pas avoir le temps de bien faire son travail, etc...

Font que les contraintes semblent moins supportables et se traduisent plus souvent en problèmes de santé (Linhart ; Lorient).

Conclusion

- Cette **pénibilité vécue**, inter-subjective et liée à des évaluations et des processus sociaux, peut avoir des **effets objectifs à long terme sur la santé** (exemple, les travaux des épidémiologistes Michael Marmot ou Richard Wilkinson).
- La dévalorisation sociale, le manque de reconnaissance et la perte de sens, les difficultés relationnelles et l'isolement peuvent finir par **influer sur les inégalités d'espérance de vie** (par exemple, les enseignants dont la pénibilité du travail est souvent vécue sous la forme de dépression ont perdu leur première place comme groupe à la plus longue espérance de vie).

Références citées

- Nicolas Dodier, 1986, « Corps fragiles. La construction sociale des événements corporels dans les activités quotidiennes de travail » , *Revue Française de Sociologie*, XXVII, pp. 603-628.
- Danièle Linhart, 2009, *Travailler sans les autres ?*, Seuil.
- Marc Lorient, 2012, *La construction du social*, PUR.
- Michael Marmot, 2005, *The Status Syndrome : How Social Standing Affects Our Health and Longevity*, Henry Holt.
- Pierre Roche, 1987, *Une santé d'acier*, Editions du CNRS.
- Serges Volkoff, Molinié A.F. et Jolivet A., 2000, *Efficaces à tout âge ? Vieillesse démographique et activités de travail*, La Documentation française, Centre d'études de l'emploi, 126 p.
- Richard Wilkinson, 2005, *The Impact of Inequality : How to Make Sick Societies Healthier*, Routledge.